**Accueillir chez vous un enfant protégé : l’engagement du cœur**



Pour les enfants protégés par le Département des Yvelines et suivis par l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE), bénéficier d’un cadre de vie stable est essentiel. Nous vous proposons de rejoindre le dispositif d’accueil bénévole d’un enfant, pour héberger chez vous l’un d’entre eux. Le temps d’un week-end, de vacances ou sur un temps plus long, c’est vous qui choisissez la forme d’accueil, qui sera aussi en adéquation avec le projet de l’enfant volontaire pour cet accueil. Cet engagement solidaire permet à l’enfant de grandir sereinement, de nouer avec vous des liens privilégiés et durables pour bénéficier d’un soutien affectif et éducatif primordial pour son bien-être. Une évaluation, un accompagnement et une indemnisation spécifiques sont proposés aux personnes intéressées. Que vous ayez un peu ou beaucoup à partager avec eux, votre engagement peut faire la différence !

Plus d’informations : accueilbenevoleASE@yvelines.fr

****